

La réservation ne peut être prise en compte qu'après :

- confirmation de notre part des disponibilités
- paiement de l'intégralité du montant du séjour

### **1.Modalités d'inscription pour 2019:**

Pour vous inscrire à un stage:

ETAPE 1 : Contactez-nous afin de définir la date de votre séjour en fonction des disponibilités et de la formule que vous choisissez (type de chambre, accompagnant non stagiaires, enfants...). Nous vous donnerons, à cette occasion, toutes les indications utiles pour vous aider à remplir votre bulletin

ETAPE 2 : Remplissez votre bulletin d'inscription suivant les indications données

ETAPE 3 : Envoyez votre bulletin, accompagné du paiement

Un paiement d'acompte de 50% est nécessaire pour valider votre inscription. Vous avez également la possibilité de nous régler la totalité au moment de l'inscription. Sinon, le complément devra nous être versé au plus tard 30 jours avant le début du séjour.

### **2.Modes de paiements à votre disposition :**

- Par chèque : chèque à l'ordre de la Ferme des Etoiles à l'adresse : Ferme des Etoiles - Moulin du Roy - 32500 Fleurance
- Par carte bancaire / virement bancaire : appeler notre secrétariat au 05 62 06 09 76

### **3. Animaux familiers**

Les propriétaires de la Ferme des Etoiles possèdent des animaux domestiques (chat et chien). Ces derniers accueillent avec beaucoup de chaleur tous les visiteurs « humains », mais ne font pas preuve de la même compréhension vis à vis de leurs semblables. Afin d'éviter tout incident, nous regrettons, donc, de ne pouvoir accepter d'autres animaux.

### **4. Annulation**

#### **4.1. Pour les inscriptions individuelles**

Une fois effectué le choix de votre séjour, en cas d'annulation de celui-ci, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ne sera effectué.

#### **4.2. Pour les groupes**

Les conditions d'annulation pour les groupes sont définies au moment de l'inscription.

#### **4.3. Annulation par l'organisateur**

En cas d'insuffisance de participants A Ciel Ouvert et la Ferme des Etoiles se réservent le droit d'annuler le séjour, jusqu'à une semaine minimum avant la date de celui-ci. Dans ce cas le client peut : soit choisir un autre séjour à tarif équivalent, soit accepter cette nouvelle date, soit demander un report sur l'année suivante

### **5. Accueil**

Le séjour débute aux heures indiquées pour chacun d'entre eux. Les horaires d'accueil pour chacun des sites et chacun des séjours vous sont donnés dans votre dossier d'inscription. Ils doivent être impérativement respectés. En particulier, l'accueil avant l'heure prévue ne peut être garanti.

### **6. Programme du séjour**

Le contenu des programmes et le déroulement du séjour peuvent être modifiés par A Ciel Ouvert et la Ferme des Etoiles, en fonction, notamment, des conditions météo.

### **7. Assurances**

#### **7.1. Responsabilité civile**

Une assurance responsabilité civile « association » a été souscrite par A Ciel Ouvert et la Ferme des Etoiles, conformément aux dispositions légales.

#### **7.2. Vols – Détériorations**

A Ciel Ouvert et la Ferme des Etoiles ne peuvent être tenus pour responsables des vols ou détérioration d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des installations. Il en est de même des dommages corporels.

#### **7.3. Annulation – Interruption de séjour**

Une assurance annulation (facultative) peut être souscrite au moment de l'inscription (4% du montant du séjour). Elle couvre l'annulation du séjour de votre part pour raison médicale vous affectant personnellement uniquement, attestée par un certificat médical. Si vous avez souscrit cette assurance, l'intégralité des sommes versées vous sera remboursée – déduction faite des frais de dossier (30 €), ainsi que du montant de l'assurance elle-même – en cas d'annulation de votre part. En cas d'interruption de votre séjour pour raison médicale, le remboursement s'effectuera au prorata du temps passé. L'assurance ne couvre pas les frais médicaux, ni les frais de voyage.